

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, Libraires.
Les Abonnements et les Annonces sont
reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-
tementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER
et C^o, place de la Bourse, 8, et à l'Agence
Centrale de Publicité des Journaux des Dé-
partements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'été, 19 mai).

Départs de Saumur pour Nantes.
7 heures 10 minut. soir, Omnibus.
4 — 35 — — Express.
3 — 57 — — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
Départ de Saumur pour Angers.
1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.
9 heures 50 minut. matin, Express.
11 — 35 — — Direct-Mixte.
5 — 11 — — soir, Omnibus.
9 — 52 — — Poste.
Départs de Saumur pour Tours.
3 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50
L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

La Gazette autrichienne s'exprime ainsi au sujet de l'événement qui a mis fin à l'expédition de Garibaldi :

Toute la situation est changée d'un coup ; ce qu'on croyait impossible est arrivé. Garibaldi, que hier encore on proclamait si fort, qui se croyait le pouvoir d'insulter Victor-Emmanuel, même l'Empereur des Français, est anéanti, est prisonnier. Ainsi l'homme qui a échappé jadis à la poursuite commune des Autrichiens et des Français, qui, dans la guerre d'Italie, se maintint contre le général Urban et a plus tard détruit l'armée napolitaine avec une poignée d'hommes, a été battu dans une première rencontre par un colonel et fait prisonnier !

Voilà Victor-Emmanuel débarrassé d'un homme qu'il craignait presque comme un rival ; Rattazzi est plus puissant qu'aucun ministre ne l'a été avant lui. Mais déjà Garibaldi prisonnier forme un embarras pour le gouvernement de Turin. Avec Garibaldi disparaît l'homme qui avait le plus de popularité en Italie, mais les sociétés secrètes répandues dans toute la Péninsule ne disparaissent pas. Rattazzi est débarrassé du chef, mais non des soldats. C'est le gouvernement français qui a lieu d'être le plus content de cette conclusion, qui le tire d'une grande difficulté.

Le gouvernement italien, dit le Times, a obtenu un succès que méritaient sa modération, sa vigueur et le bon sens de la nation. Après avoir déployé une longanimité telle qu'on le soupçonnait d'être de connivence avec Garibaldi, le gouvernement italien a enfin agi et l'anarchie a disparu devant la puissance militaire de la monarchie. Nous recevons cette nouvelle avec la plus grande satisfaction.

Nous espérons que le gouvernement italien pardonnera à Garibaldi en considération de ses brillants services d'une autre époque. La fermeté manifestée par le gouvernement italien l'élèvera dans l'estime de l'Europe, et résoudra beaucoup de doutes. En se montrant capable de réprimer les désordres intérieurs, le cabinet de Turin a acquis

le droit de demander à l'Empereur des Français l'évacuation de Rome.

Le Morning-Post dit que les sympathies personnelles de Napoléon III sont toujours pour l'Italie, et que l'Empereur des Français compromettrait la réputation de prudence, d'humanité et de sagacité politique qu'il a si justement méritée, si après avoir acquis par la guerre de 1859 l'amour d'un grand peuple, il ne saisissait pas aujourd'hui l'occasion qui est offerte par la défaite de Garibaldi pour faire disparaître à jamais les causes d'insurrection dans la Péninsule.

Le Daily-News cherche à prouver que Garibaldi ne voulait pas se mettre en rébellion contre le roi d'Italie. Garibaldi a écrit plusieurs fois au roi pour l'assurer de sa fidélité.

Le même journal loue l'attitude de modération prise par les journaux français ; le roi a vaincu l'insurrection dans un seul jour, tandis que dans l'espace de dix-huit mois il est à peine parvenu à écraser le brigandage soutenu par un gouvernement voisin.

Le Daily-News ne voit pas comment l'Empereur Napoléon pourrait persister à maintenir l'occupation de Rome. — Havas.

D'après la Discussion de Turin, Garibaldi et ses adhérents seront jugés par le Sénat constitué en haute cour de justice.

Nous trouvons dans le journal l'Italie du 1^{er} septembre les nouvelles suivantes :

S. M. le roi a présidé le 31 août le conseil des ministres.

Les dépêches arrivées de Naples constatent l'excellent état de l'esprit des provinces napolitaines ; partout règne la plus grande tranquillité.

Les bruits les plus étranges ont circulé encore, dans la journée du 31 août, au sujet de Garibaldi.

Les uns disaient qu'il était mort des suites de ses blessures ; les autres, qu'il s'était suicidé ; quelques-uns allaient même jusqu'à prétendre que, tout moyen de suicide lui ayant été enlevé, Garibaldi s'était tué en arrachant l'appareil de sa blessure à la cuisse et en la déchirant de ses propres mains.

On disait, en outre, que les blessures de son fils Menotti avaient nécessité l'amputation.

Nous ne saurions trop recommander de se tenir en garde contre toutes ces exagérations. Rien n'est venu confirmer de telles rumeurs, qui ne sont sans doute perfidement répandues que comme moyens d'excitation.

La blessure au pied de Garibaldi présente seule quelque gravité. Menotti est plus grièvement atteint que son père, mais aucun symptôme alarmant n'est venu faire présager un funeste dénouement.

Garibaldi est arrivé le 1^{er} septembre, à deux heures, dans le golfe de la Spezzia.

L'Opinione mentionne le bruit que les chambres se réuniront le 25 septembre. Elle assure que le ministère demandera à la chambre des députés l'autorisation de mettre en accusation les députés qui se sont compromis dans les événements de Sicile et de Calabre.

La nouvelle que les déserteurs de l'armée pris les armes à la main auraient été fusillés est démentie.

La Monarchia nazionale assure qu'on a saisi à Milan plusieurs caisses de poignards.

La Gazette officielle de Turin, du 1^{er} septembre, annonce que des démonstrations, ayant pour prétexte de fausses nouvelles, ont eu lieu à Milan, Côme, Pavie, Brescia, Gènes et Palerme. L'intervention de la force publique, la vigilance de l'autorité et quelques arrestations ont suffi pour disperser les attroupements et rétablir la tranquillité.

Une correspondance de Naples, en date du 30, donne les nouvelles suivantes.

La municipalité de Reggio avait supplié Garibaldi de s'éloigner et d'épargner au pays la guerre civile. Garibaldi avait d'abord écouté ces prières, puis il revint à ses premiers sentiments et continua sa marche.

Le général de Lamarmora a fait déporter 175 camorristes dans l'île de Sardaigne.

Le général Cialdini a remplacé le gouverneur de Messine, coupable de faiblesse, par le général Pinelli et fait mettre en jugement le commandant

FRIBERON.

EDMÉE

(Suite.)

II. — LA FÊTE PATRONALE.

Une heure après la scène que nous venons de retracer, le silence régnait dans l'étude de M^e Noireau. — Le maître clerc se délectait à la pensée du dîner qu'il attendait, — le petit clerc, qui n'aimait pas à être gêné aux entournures, quittait sa veste de froc, afin de prendre part au noble jeu de balle et d'y déployer l'agilité exigée, — le second clerc et l'expéditionnaire étaient sur le chemin conduisant au village d***

Nous laisserons maître Gédéon Lucas et Laurent Hiver passer leur journée comme ils se l'étaient promis et nous suivrons Albert Désormeaux et Valentin Planterose à la fête du village voisin.

Cette histoire, avons-nous dit, commença le lundi de Pâques mil huit cent cinquante-six.

Or, cette année-là, Pâques tombait le 23 mars ; ce qui revient à dire qu'avril n'était pas loin ; on eût pu même le croire arrivé, à voir les branches couvertes de bour-

geons, car le mois d'avril du ciel n'est pas toujours celui du calendrier : la nature ne se réveille pas à jour fixe, mais sous l'influence d'une douce température, qui semble dire à la terre : « — Ouvre ton sein aux rayons caressants du soleil et prépare-toi à des noces nouvelles, à une nouvelle conception, à un nouvel enfantement. »

J'ai toujours aimé ce mois. C'est au mois d'avril que les oiseaux commencent à chanter ; ce mois a donné naissance à une foule de phrases figurées et poétiques. On dit : à l'avril de ses ans, pour dire : à l'aube, au printemps, à la fleur de son âge.

Tout le monde sait par cœur les vers délicieux de Reini Belleau, poète du xvi^e siècle :

Avril, l'honneur et des bois
Et des mois ;
Avril, la douce espérance
Des fruit qui, sous le coton
Du bouton.
Nourris-ent leur jeune enfance...

Revenons à nos jeunes voyageurs.

Albert et Valentin avaient déjà fait un quart de lieue, lorsqu'ils arrivèrent près d'un taillis, bien connu de la jeunesse du pays, qui prenait souvent par ce bois, pour aller à la fête à laquelle se rendaient le second clerc et

l'expéditionnaire de M^e Noireau.

Valentin, qui avait l'esprit tourné à la rêverie, proposa de traverser le bois ; mais Albert, qui avait l'esprit positif et étrennait des bottines neuves, pour lesquelles il craignait un reste de rosée, refusa d'acquiescer à la motion de son compagnon. Il le laissa libre, toutefois, de s'engager dans le vert chemin du bois pendant que, lui, se contenterait de suivre la grande route. Là-dessus, il alluma un cigare, souhaita « bien du plaisir » à Valentin et lui promit de l'attendre à un point qu'il lui désigna et où aboutissait l'allée du bois.

Après avoir inutilement essayé de vaincre la résistance d'Albert, Valentin le laissa suivre la route et s'élança dans le taillis, avec la légèreté d'un faon.

Avec quelle joie il voyait tout reverdir autour de lui, sous ses pas et sur sa tête... Comme il aspirait à pleins poumons cette saine odeur, ces salubres emanations, cet esprit de vie qui abondent, particulièrement dans les bois, au retour de la belle saison ! Son corps, courbé toute la semaine, se redressait avec fierté, — son esprit s'exaltait, — son cœur débordait...

— Que vous êtes bon, mon Dieu, et que votre œuvre est belle, s'écriait-il, les yeux mouillés de douces larmes. Comment l'homme pourra-t-il jamais se montrer digne de vous et de vos magnificences ?

de la frégate *Duca di Genova*, pour avoir laissé sortir Garibaldi du port de Catane.

D'autres frégates ont canonné deux navires chargés de garibaldiens et les ont forcés de retourner en Sicile.

Il se confirme que, le 27, des soldats déserteurs de l'armée italienne ont été fusillés dans l'île.

Le hongrois Pulski a été arrêté.

Le bruit court que le député Sprovieri a été fusillé.

On assure que Tristany a été tué par un parent de Chiavone.

Les lettres de Rome du 30 portent que le Pape ne sort pas encore. Le comité unitaire recommence à s'agiter. La reine de Naples est attendue à Rome. — Havas.

Une dépêche de Raguse nous apporte de bonnes nouvelles du Monténégro. Le 31 août a eu lieu une grande réunion de voivodes, de sénateurs et de vieillards, pour négocier la paix; la majorité s'est prononcée pour l'acceptation des conditions accordées par Omer pacha. (*Pays.*)

Le *Journal de Saint-Petersbourg* dément la nouvelle envoyée de Constantinople de l'exécution de soixante-dix prisonniers turcs par les Monténégrins. La même feuille ouvre une souscription pour les Monténégrins. — Havas.

Les dépêches d'Amérique sont peu concluantes aujourd'hui. La première nous annonce que le général fédéral Pope a rejoint Mac Clellan près d'Acqua-Creek, mais elle ne nous dit pas si ce dernier est complètement sorti de la position fâcheuse dans laquelle il s'était mis. On sait que, de l'aveu du président Lincoln, le gros de l'armée fédérale était situé de façon à rendre impossible toute attaque contre les confédérés.

Les autres télégrammes annoncent, comme d'habitude, des succès et des revers pour les deux partis. Cependant l'avantage reste aux confédérés: ces derniers ont pris Clarksville, dans le Tennessee, et ils marchent sur le fort Donnelson, que les fédéraux ont évacué.

Le général confédéré Jackson a disparu avec son corps d'armée. On croit qu'il a réussi à tourner le Rapidan, et qu'à l'heure qu'il est il marche sur Washington.

M. Seward devient libéral. C'est la nouvelle la plus importante qui nous arrive aujourd'hui. S'il faut en croire une dépêche de New-York, ce ministre a formellement promis aux étrangers non-naturalisés qu'ils ne seraient pas soumis à la conscription. Ce manifeste bienveillant coïncide étrangement avec la circulaire suivante que nous communiquons ce matin le consul des Etats-Unis à Paris:

Département d'Etat.

Washington, 8 août 1862.

A aucune période antérieure de notre histoire, nos intérêts agricoles, manufacturiers et miniers, n'ont été aussi prospères qu'en ce moment. Ce fait paraîtra surprenant, si l'on tient compte de la hausse des salaires occasionnée par la demande

constante de volontaires pour remplir les cadres des armées des Etats-Unis.

On peut conséquemment, et en toute assurance, affirmer que même en ce moment les agriculteurs et les artisans ne peuvent espérer nulle autre part qu'aux Etats-Unis une plus libérale rémunération pour leurs services.

Vous êtes autorisé à faire connaître ce fait incontestable de telle manière que vous le jugerez convenable et partout où il pourrait décider les travailleurs à émigrer vers ce pays. Il est à présumer que ce fait rendu public sera pris en sérieuse considération par les personnes qu'il intéresse.

WILLIAM H. SEWARD.

M. Seward nous rappelle le lion de La Fontaine, qui épuisait tous les moyens de persuasion pour attirer dans sa tanière les animaux peu défiants:

Mais dans cet antre

Je vois fort bien comme l'on entre,
Et ne vois pas comme on en sort.

Si vraiment les manufactures, les plantations et les mines manquent de bras, pourquoi le président Lincoln veut-il exporter en masse les noirs libres des Etats unionistes?

Un teint trop basané est-il donc un motif d'exclusion sérieux, et la doctrine de l'émancipation, telle que la professent les fédéraux, ne serait-elle que la négation du droit au travail pour les hommes de couleur? S'il en était ainsi, nous croyons que les nègres eux-mêmes n'hésiteraient pas à se faire esclavagistes.

En tout cas, la bonne foi du gouvernement de Washington demande à être étudiée sérieusement avant qu'il soit prudent de s'y fier.

Les mines et les plantations sont nombreuses dans le Sud, et il pourrait se faire qu'en débarquant à New-York, le trop confiant émigrant reçût un fusil avec prière d'aller prendre possession de sa métairie ou de sa mine sous les ordres du général Mac Clellan. (*Le Pays.*)

Dés informations puisées à bonne source permettent d'espérer que les difficultés qui se sont élevées entre le gouvernement français et le gouvernement espagnol au sujet des affaires du Mexique cesseront bientôt d'exister. Le cabinet de Madrid, complètement édifié sur notre politique dans la question mexicaine par le rapport de son ministre de la marine, de retour à Madrid de son récent voyage en France, paraît tout disposé à marcher d'accord avec nous. Un conseil des ministres a été convoqué pour le 3 septembre, au palais de la Granja, à l'effet de soumettre à la reine le plan de conduite que le cabinet se propose d'adopter. (*Le Pays.*)

Le sénat de la ville libre de Francfort a déclaré, dans sa séance du 2 septembre qu'il adhérerait au traité de commerce conclu entre le Zollverein et la France. — Havas.

FAITS DIVERS

LL. MM. l'Empereur, l'Impératrice avec le prince Impérial, sont attendus à Biarritz. Un arc

de triomphe a été dressé à l'entrée de la ville pour les recevoir.

Le maréchal Niel, le comte Walewski et son épouse, et divers personnages de la cour, ont fait retenir des logements pour un mois dans cette belle résidence d'été.

Le 17^e régiment d'infanterie, qui se trouve à Lyon, était sur le point de se mettre en route pour Toulon, où il devait s'embarquer pour Civita-Vecchia. On nous assure que l'ordre de départ a été contremandé.

Le 4^e des hussards, en garnison à Tarascon, et un escadron d'Aix, qui devaient s'embarquer le 1^{er} septembre, à Toulon, ne sont pas encore partis.

Il s'est passé mardi matin, à Paris, dans une maison de la rue de Suresnes, faubourg S'-Honoré, qui porte le n^o 6, une scène assez curieuse. Un mur de cette maison menaçant ruine, l'autorité avait mis en demeure le propriétaire de faire reconstruire ce mur au plus vite. Le propriétaire s'est refusé d'obéir. Alors, M. le commissaire de police, assisté de sergents de ville et suivi de maçons, s'est présenté à la porte de la maison dans le but de faire exécuter les travaux d'autorité. Le magistrat a trouvé toutes les portes fermées et a dû requérir un serrurier qui a ouvert les portes. Aussitôt les travaux ont été commencés sous la protection des sergents de ville. Cette scène, qui ne s'était pas produite une seule fois depuis qu'on fait de si belles trouées à Paris, a paru neuve aux passants qui y ont assisté en grand nombre.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Sur la proposition du général Allard, président du Conseil général des Deux-Sèvres, et de MM. Ferdinand David et Charles Leroux, députés, vice-présidents, le Conseil général a voté à l'unanimité l'adresse suivante:

Le Conseil général des Deux-Sèvres à S. Exc. M. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics.

« Monsieur le ministre,

» Le Conseil général des Deux-Sèvres croit devoir, dès le début de la session et pour satisfaire à un besoin de premier ordre, appeler toute votre attention sur l'insuffisance des chemins de fer qui ont été concédés au département qu'il représente. En effet, tout se réduit pour lui, et l'on pourrait presque dire pour la Vendée, si l'on en excepte la ligne littorale de Nantes à la Rochelle, d'un intérêt particulièrement stratégique, aux deux lignes d'Angers à Niort et de Napoléon-Vendée à Bressuire. Or, que seraient ces lignes si elles ne recevaient pas les prolongements qui sont indispensables pour les rendre fructueuses? Nous affirmons que cette dernière surtout ne créerait qu'une impasse, et rencontrerait très-difficilement des adjudicataires si elle ne recevait un prolongement, qui en est la conséquence manifeste, vers les grandes artères de Paris à Bordeaux ou de Paris à Nantes, avec les-

Et il allait, aspirant la brise printanière, écoutant le chant de l'oiseau et cueillant la fleur nouvelle.

Le moment est venu de dire quelques mots du passé de ce jeune homme, appelé à devenir le héros de cette histoire.

Valentin Planterose était né à Pacy-sur-Eure, petite ville où l'abbé Prévost a placé une des scènes les plus émouvantes de son chef-d'œuvre. C'est à Pacy et non Passy, comme l'orthographe à tort le célèbre écrivain, que s'arrête l'escouade chargée de conduire Manon Lescaut au Havre, où elle doit être embarquée pour l'Amérique.

Le père de Valentin était sabotier, un pauvre état, qui fait non pas vivre celui qui l'exerce, mais l'empêche seulement de mourir de faim, ce qui est bien différent. Le père Planterose avait bien, avec cela, un arpent de vigne au soleil et une vache à l'étable; mais qu'est-ce qu'une pareille ressource pour nourrir quatre personnes: lui, sa femme, une jeune fille de seize ans et un écolier de douze, qui, s'il mordait difficilement à la science, en revanche mordait à belles dents dans un morceau de pain bis et ne faisait qu'une bouchée d'une grappe de raisin.

A force de privations et de sacrifices, la pauvre famille était parvenue à faire donner quelque instruction à son premier né; ce qui lui avait permis d'entrer chez un avoué.

Avec le temps, il s'éleva jusqu'à la place de second clerc, chez un notaire de Picardie.

Il avait alors dix-neuf ans. Mais, en étudiant le code, il avait fait quelques incursions sur la terre de la poésie, et ce genre de littérature a toujours été foneste à ceux qui l'ont cultivé. C'est ce qui arriva à Valentin. Le notaire chez lequel il travaillait alors, furetant un soir sur le bureau du pauvre enfant, y découvrit les *Harmonies* de Lamartine, — et une élégie écrite de la main de son second clerc. Ce talent est peu en harmonie avec les études notariales, le pauvre clerc fut donc renvoyé.

Le hasard ou plutôt la Providence le conduisit à *. Ayant entendu dire, dans l'auberge où il était descendu, que M^r Noireau demandait un expéditionnaire, il se présenta pour occuper cette modeste place et fut accepté, après toutefois avoir fait ses preuves en fait de calligraphie.

Dans sa nouvelle résidence, Valentin se garda bien de laisser percer ses goûts pour la poésie. Quant à renoncer au doux commerce des muses, cela était au-dessus de ses forces: qui a rimé rimera.

Reprenons le cours de cette histoire.

A l'exemple du petit Chaperon rouge, des *Contes* de Perrault, Valentin s'était laissé aller au charme du bois, autrement dit s'était oublié à écouter chanter les oiseaux et à cueillir les fleurs.

Les trilles et les arpèges des musiciens des bois se

sont évanouis avec les vibrations de l'air qui leur ont prêté le secours de leurs ondes harmonieuses; mais les fleurs cueillies par les mains de Valentin, pendant que son cœur voyageait dans le pays des rêves, — ces fleurs lui sont restées. Qu'en fera-t-il? Telle est la question qu'il s'adresse.

— Belas! se dit-il, un bouquet veut être offert et je n'ai personne à qui offrir ce bouquet... Personne ne m'aime et je n'aime personne... Pardonnez-moi, fleurs bien-aimées, je n'avais pas le droit de vous cueillir...

Et il sortit du bois, le cœur gros de soupirs.

Il rejoignit bientôt Albert, qui l'attendait à l'endroit indiqué.

— Vous vous êtes, pour sûr, endormi dans le bois, lui cria Albert, aussitôt qu'il se trouva à portée de la voix. Je vous croyais mort — et enterré, poursuivit le second clerc... Que diable! on ne fait pas attendre les gens comme ça...

— Veuillez m'excuser.

— Vous êtes tout pardonné; mais, en vérité, vous êtes cause que je me suis brûlé la langue, en fumant comme un suisse, pour tuer le temps.

— Souffrez-vous beaucoup?

— Incommensurablement! Voulez-vous un cigare?

— Merci.

— Tenez! Voici un Havane... de contrebande, c'est tout dire.

quelles nous sommes, pour ainsi dire, aujourd'hui sans communication.

Il en est de même du prolongement vers Ruffec, d'une importance très-grande, par le débouché qu'il offrirait à notre département, d'une part vers Angoulême, Bordeaux et le Midi, d'autre part vers Périgueux et l'est de la France.

D'un autre côté, il est une ligne capitale que nous avons constamment demandée : c'est celle de Nantes à Poitiers, qui trouve son prolongement naturel vers le centre et l'est de la France, par la ligne concédée de Limoges à Poitiers. Nous sommes assurés que nous nous rencontrerons, dans l'expression énergique de ce vœu, avec les Conseils généraux de la Vienne, de la Haute-Vienne, de la Loire-Inférieure et de Maine-et-Loire.

Les départements des Deux-Sèvres et de la Vendée, Votre Excellence ne l'ignore pas, sont essentiellement agricoles, et il ne manque à leur sol granitique, pour s'élever à un haut degré de prospérité, que des amendements calcaires et les charbons du centre de la France pour les produire.

Cette ligne, d'ailleurs, ne se trouve-t-elle pas déjà concédée, en grande partie, par les tronçons de Cholet à Bressuire et de Clisson à Nantes ?

Par ces motifs, et par une foule d'autres considérations que Votre Excellence connaît et qu'il serait inutile de développer de nouveau, le Conseil général des Deux-Sèvres vous prie avec instance de vouloir bien faire prononcer la déclaration d'utilité publique et le classement, dans le troisième réseau, des trois lignes suivantes :

1° Prolongement du chemin de fer de Napoléon-Vendée à Bressuire, par Thouars, vers la ligne de Tours à Nantes, avec jonction à Saumur ou au Port-Boulé, ou vers la ligne de Nantes à Bordeaux ;

2° Prolongement du chemin de fer d'Angers à Niort, sur Ruffec, en passant par ou près Melle ;

3° Jonction de Bressuire à Poitiers, en passant par ou près Parthenay, et de Cholet à Clisson, dans le but de créer la ligne de Nantes à Poitiers. »

(Suivent les signatures.)

On lit à cette occasion dans la *Revue de l'Ouest* :

L'adresse que nous publions répond à un des vœux les plus ardents et les plus légitimes de la population des Deux-Sèvres et des départements limitrophes. Notre territoire n'est traversé que par une seule ligne de fer, et encore sur un faible parcours. Nous avons, il est vrai, en perspective la ligne d'Angers à Niort : mais quand se fera-t-elle ! Personne ne se dissimule que la Compagnie d'Orléans éloignera le plus possible le moment de l'exécution. Encore cette voie, pour satisfaire tous les intérêts, a-t-elle besoin d'aller jusqu'à Ruffec. Notre Conseil général a parfaitement raison de demander ce prolongement vers cette localité. Melle, contrée riche, populeuse, pourra posséder seulement alors un chemin de fer, et cet arrondissement si important ne sera pas condamné à un isolement décourageant pour son agriculture et pour son industrie.

La ligne de Napoléon-Vendée à Bressuire ne

peut non plus s'arrêter à cette dernière ville. Ce serait, comme le disent justement les auteurs de l'adresse, une impasse presque sans utilité pour le pays et sans produit pour la compagnie concessionnaire. Le prolongement tout naturel est indiqué par les courants commerciaux qui existent déjà et qui se portent, d'une part vers Saumur en passant par Thouars, et de l'autre vers Poitiers en traversant Parthenay.

Arrêter le chemin de fer à Bressuire serait donc une grande faute qui ne sera pas commise, nous en avons l'espoir, grâce au patriotisme de notre Conseil général et aux vues larges et intelligentes de la compagnie concessionnaire de ce chemin. Avec cette double expansion sur Saumur et sur Poitiers, il crée un courant commercial des plus actifs et des plus productifs, et cette fois encore les intérêts des populations et du chemin de fer se trouvent en parfait accord.

Mais il ne suffit pas d'obtenir ces concessions sur le papier, il faut plus pour notre pays, il lui faut une exécution prompte et sérieuse de ces voies de fer qui sont appelées, si on les exécute rapidement, à transformer la physionomie de notre département, à le rendre plus homogène, plus agricole, plus industriel, plus commercial, et surtout encore plus prospère. L. FAVRE. »

Nous ne pouvons qu'appuyer de tous nos vœux la pétition du Conseil général des Deux-Sèvres, si conforme à tous nos intérêts, et les réflexions de notre honorable confrère M. Favre. Comme lui, nous appelons les prompts solutions ; elles seules peuvent en effet donner aux départements la juste mesure de l'intérêt que leur porte le pouvoir central. On n'a que trop de concessions sur le papier, mais celles-là sont plus que stériles, parce qu'elles laissent dans l'esprit des populations un sentiment de profond découragement, où l'amertume se mêle quelquefois.

(Journal de la Vienne.)

La musique de l'École de cavalerie ne jouera plus en public les jeudis comme précédemment. La persistance du mauvais temps a peut-être fait devancer ce que la diminution des jours eût amené. Nous devons remercier M. le général et M. Brick des agréables moments qu'ils nous ont fait passer tout l'été. Nous espérons qu'au mois de mai prochain tous les dilettanti seront réunis de nouveau, pour entendre ces belles symphonies si brillamment exécutées.

Dimanche prochain, à l'occasion du concours agricole de notre arrondissement, qui doit avoir lieu à Allonnes, M. le Maire de cette commune a organisé une fête complète qui ne manquera pas d'attirer une foule de curieux et d'amateurs.

Il y aura danses publiques sur la Promenade ; à cinq heures, des courses en sacs, et le soir, à la nuit, un feu d'artifice terminera la journée.

VILLE DE SAUMUR.

Le Maire de la ville de Saumur fait savoir qu'en vertu des instructions de M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, du 16 août 1862, une enquête de *commodo et incommodo*, d'une durée de un mois, sera ouverte

au secrétariat de la Mairie de cette ville à partir du 8 septembre prochain, de midi à 3 heures, pardevant M. Arrault, juge de paix, commis à cet effet, aux fins de recevoir les observations qui pourraient être faites :

1° Sur le nouveau tracé qui prolonge jusqu'au coteau, la levée de Nantilly ;

2° Sur le partage de la dépense de 40,000 fr. occasionnée par le changement de tracé et qui sera répartie comme suit :

Par l'Etat les 5/4	30,000 fr.
Par le département 1/80	500
Par la ville de Saumur 13/80	6,500
Par les propriétaires intéressés 6/80	3,000
Total	40,000

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 28 août 1862.

Le Maire : CHEDEAU, adj.

Pour chronique locale et faits divers : p. 6067.

DERNIÈRES NOUVELLES.

L'Empereur, l'Impératrice et le Prince Impérial sont partis hier soir de Saint-Cloud à 7 heures. Le convoi impérial a dû arriver à Bordeaux ce matin à 6 heures et demie ; il sera à Bayonne à 10 heures et demie et à Biarritz à midi.

Turin, 2 septembre. — La *Gazette officielle* donne les nouvelles suivantes : — Garibaldi est arrivé hier à deux heures à la Spezia, à bord du *Duca di Genova*, avec son fils et plusieurs de ses volontaires. Ce matin encore il était à bord. — La tranquillité est rétablie dans les villes où un certain parti voulait maintenir l'agitation. — La *Gazette de Turin* dit que le ministère a appelé plusieurs personnalités politiques pour les consulter sur le parti à prendre dans les circonstances actuelles. De ce nombre sont MM. Minghetti et Maxine d'Azeglio.

New-York, 25 août. — De grands combats ont eu lieu pendant ces derniers jours. Les fédéraux conservent leurs positions sur le Rapahannoch. Le général Mac-Clellan a renforcé l'armée de de Pope. Les confédérés ont été repoussés dans leur attaque contre le fort Donelson. — Havas.

ETAT-CIVIL du 1^{er} au 15 août 1862.

NAISSANCES. — Désiré Fort, rue de la Visitation ; — Mathilde-Louise Géronidif, rue de Fernet ; — 4, Louis-Félix-Joseph Pingenet, rue Braud ; — Emile Berge, rue d'Orléans ; — 6, Edouard Baronnet, rue Braud ; — 6, Charles-Léon Roussau, rue des Basses-Perrières ; — 8, Henriette Gasnier, rue d'Orléans ; — Edouard-Eugène Touchet, rue du Puits-Neuf ; — 12, Victor-Raoul-Augustin Duhamel, rue de la Visitation ; — 14, Abel Jacques, place de la Gare.

MARIAGES. — 12, Léon-François Marlot, brigadier, maître-sellier à la 3^e compagnie de cavaliers de remonte, de Tarbes, a épousé Marie-Eugénie Siroteau, sans profession, de Saumur ; François-Jean-Marie Josse, couvreur, a épousé Marie Massin, ouvrière, tous deux de Saumur.

— Je vous suis obligé ; mais...
— Mais ?...
— La fumée du cigare...
— Achevez.
— Me donne des nausées.
— Comme une demoiselle...
— Vous savez que je ne fume pas... habituellement.
— Vous fumerez ce cigare ou je vais croire que vous me gardez rancune de ma boutade.
— Vous me jugez mal... Donnez !
— Voici. Allumez-le au mien : les cigares de l'amitié s'allument ainsi.
— Dieu ! que c'est mauvais !... Comment peut-on ?...
— Aimez-vous mieux une cigarette ?
— Oui. C'est moins long à fumer.
— Voici la cigarette demandée. Quant à votre cigare, veuillez le déposer sur cette borne...
— Sur cette borne ?
— Soyez tranquille, il n'y restera pas longtemps.
— Peut-être me vaudrait-il mieux le garder dans ma poche et en faire cadeau à un pauvre du village où nous allons ? Mais si je le conserve sur moi, mes habits vont empesteler le tabac...
— Empester ! Vous l'entendez, ô fumeurs émérites ! Ah ! je comprends... Monsieur craint l'odeur du tabac pour ses habits, parce qu'il se propose de danser ?
— Moi ?

— Vous !
— Je ne danse pas.
— Vous danserez, morbleu ! Je compte sur vous pour me faire vis à-vis.
— N'y comptez pas, je vous prie.
— Vous ne fumez ni ne dansez !... A quoi vous sert-il donc d'avoir vingt ans ? Songez-y, Valentin, vous allez compromettre la jeunesse, en votre personne... Et, là-dessus, je rallume un *cigarero*, comme disent les Espagnols. J'aurais aimé à voir le jour en Espagne ; et vous ?
— Moi aussi.
— A cause ?
— A cause... du beau ciel de ce pays.
— Moi, de ses jolies femmes et de ses bons vins.

L'entretien continua quelque temps sur ce texte familier, puis Albert tira un journal de sa poche et Valentin se laissa aller à la rêverie, à laquelle il était naturellement enclin, en sa qualité de poète.

On arriva ainsi sur le lieu de la fête, qui avait commencé par des processions en l'honneur du patron du lieu, et se terminait par des danses et des libations, ainsi que cela se pratique dans un grand nombre de pays.

Qui n'a pas assisté à une de ces fêtes de village appelées *assemblées* en Normandie, ne saurait se faire une idée de l'animation et de l'entrain qui distinguent ces sortes de réunions, dont le peuple forme le principal élément.

Ici, ce sont des marchands d'échaudés, de pain d'épice et de sucre d'orge ; là, des marchands de jouets d'enfants : trompettes de bois, violons, tambours, poupées, mirlitons, harmonicas, cors de chasse, etc., etc. Plus loin, ce sont des loteries de faïence, des soupières à fleurs et des verres dorés, que l'on tire toujours et que l'on ne gagne jamais. Sur un autre point du champ de foire, s'élèvent des baraques de baladins, représentant : qui la *Tentation de Saint-Antoine*, qui *Geneviève de Brabant*, qui la *Tour de Nesle*. Parfois, ce sont des chevaux de bois, avec leur ronde fantastique, — des danseurs de corde, — de shercules du Nord, — des valeurs de sabre, — des jongleurs, — des montreurs d'ours et de serpents à sonnettes, avec la parade obligée, les bagatelles de la porte, souvent préférables à ce qui se voit dans l'intérieur.

Le gros cidre, la bière et les petits verres jouent un grand rôle dans ces fêtes champêtres et entrent pour une grande part dans la gaieté exhalante qui anime cette foule, car le peuple est naturellement triste et ne rit guère que lorsqu'il est surexcité par le jus de la pomme ou de la grappe.

Mais le plus puissant attrait de ces fêtes populaires, ce sont les ebats de la jeunesse, ce sont les danses, ces passes d'armes de l'amour.

(La suite au prochain numéro.)

DÉCÈS. — 4, Claire-Jeanne-Maria Rousseau, 4 mois, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — 7, Alexandre Aloyau, 5 ans, rue de la Basse-Ile; — Rose Seringot, journalière, 40 ans, épouse de François Pitois, à l'Hôpital; — Jeanne Girard, journalière, 40 ans, épouse de Jean-Baptiste Chignard, à l'Hôpital; — 9, Pauline Gillot, sans profession, 40 ans, épouse de Charles Yvon, rue de la Tonnelle; — 10, Joseph Daburon, tailleur de pierres, 55 ans, rue de la Visitation; — Albert-Aristide Brunet, 6 ans, rue Saint-Nicolas; — 14, Louise Bignon, 4 ans, rue Beaurepaire.

BULLETTIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

L'arrestation de Garibaldi a eu dans le monde financier une influence aussi heureuse que dans la sphère politique. Une soudaine explosion de hausse a accueilli cette nouvelle qui tombait en pleine liquidation, et, ce qu'il

ya de plus remarquable, c'est que cette hausse paraît devoir se maintenir. La physionomie générale de la Bourse est satisfaisante, le marché ne manque pas d'entrain. On remarque des transactions suivies sur le Crédit Mobilier.

D'ailleurs toutes les principales valeurs ont pris part à ce mouvement ascensionnel. La nouvelle qui l'avait déterminé, étant survenue le jour même de la réponse des primes, a complètement modifié le résultat de cette opération. Toutes abandonnées la veille, les primes se sont trouvées levées en très-grande partie le lendemain, et leurs vendeurs ont été contraints de racheter à tout prix.

Le marché des chemins de fer s'est moins senti des influences qui ont agi sur les fonds publics et sur l'emprunt italien. Toutefois, la plupart des lignes se sont améliorées en clôture. Les recettes ont été généralement satisfaisantes, et constituent, une augmentation brute sur celles de la semaine correspondante de 1861; ce progrès résulte principalement du mouvement que nécessite, après la récolte, le transport des grains qui doi-

vent à l'intérieur établir l'équilibre des approvisionnements entre les principaux centres.

Nous avons eu déjà l'occasion d'entretenir nos lecteurs de la souscription ouverte pour l'acquisition et l'exploitation d'un des plus importants immeubles de Paris, le passage Mirès. On nous assure, et nous n'en sommes point surpris car nous avions prévu ce résultat, que cette affaire a rencontré d'unanimes sympathies dans le public et que l'affluence des souscriptions arrivées de toutes parts va permettre à la société de se constituer définitivement. — Dutil.

BOURSE DU 2 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 68 80.
4 1/2 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 97 75.

BOURSE DU 3 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 69 10
4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 98 00.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

D'un jugement rendu par le tribunal civil de Saumur, le huit mars mil huit cent soixante-deux, enregistré.

Il appert :

Que la dame Marie Joullain, femme de Louis Drogis, cultivateur, demeurant en la commune du Vaudelnay-Rillé,

A été déclarée séparée de corps et de biens d'avec son mari.

Dressé à Saumur, par l'avoué sous-signé, le premier septembre mil huit cent soixante-deux.

CHEDEAU.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

D'un jugement rendu par le tribunal civil de Saumur, le dix-neuf juillet mil huit cent soixante-deux, enregistré.

Il appert :

Que la dame Anne David, femme de Pierre Guillon, forgeron, demeurant à Saumur, « agissant sous » le bénéfice de l'assistance judiciaire, en vertu d'une décision du » bureau de Saumur, en date du » dix-sept mars dernier, »

A été déclarée séparée de corps et de biens d'avec son dit mari.

Dressé à Saumur, par l'avoué sous-signé, le premier septembre mil huit cent soixante-deux.

CHEDEAU.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE MORICHON.

Les créanciers de la faillite du sieur Morichon, marchand de bois au Pont-Fouchard, près Saumur, sont invités à se présenter en personne ou par un fondé de pouvoirs dûment enregistrés, dans le délai de vingt jours, à compter de ce jour, à M. KERNEIS, comptable, demeurant à Saumur, syndic de la faillite, et à lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes à eux dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du tribunal de commerce.

La vérification des créances aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le mardi 7 octobre prochain, à midi.

Le greffier du Tribunal,
Th. Busson.

(425)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIERE
APRÈS DÉCÈS.

Le lundi 8 septembre 1862, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans la maison de feu M. Chasle, ex-notaire à Saumur, rue de la Petite-Bilange, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession vacante, à la requête du sieur Pierre Cournay, curateur à ladite succession.

Il sera vendu :

Lits, conettes, matelas, couvertures, draps, serviettes, nappes, rideaux en indienne, mousseline et damas, effets, armoire à glace, canapé, fauteuils, chaises, glaces, pendules, flambeaux, bureau, guéridons, tables en noyer, tables de toilette, bibliothèque de bons ouvrages, un coffre-fort en fer avec secrets, vins en fûts et en bouteilles, vin de champagne, quantité de vieux papiers et journaux, batterie de cuisine, bouteilles vides et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

Samedi 6 septembre 1862, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur, sur la place de la Bilange, à la vente publique aux enchères d'un très-bon CHEVAL, de sept ans, s'attelant très-bien; CHARRETTES et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A LOUER.

Pour la Saint-Jean 1863,

UNE MAISON, au Pont-Fouchard, occupée par M^{me} Aubelle. S'adresser à M^{me} AUBELLE. (328)

UN JEUNE HOMME, d'origine étrangère, muni de bons certificats, désire un emploi, soit comme comptable, soit comme voyageur, dans une maison de liquidés. Il s'engage à introduire dans la maison où il entrera, la fabrication de deux produits de sa nationalité, jouissant d'une très-grande réputation et offrant de grands avantages. S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

Un sociétaire désirerait céder sa part des intérêts qu'il a dans l'un des premiers établissements d'horticulture d'Angers. Cette position n'exigera du preneur qu'un peu de surveillance et lui produira 50 p. 0/0 de bénéfice.

S'adresser à M^e VAILLIER, huissier, rue Cendrière, à Saumur. (417)

A VENDRE
UNE BELLE JUMENT

de chasse,

Agée de 7 ans, 3/4 sang, sautant très-bien les obstacles.

S'adresser au bureau du journal.

M^e PETILLEAU, notaire à Chinou (Indre-et-Loire), demande un PRINCIPAL CLERC, capable. (379)

ON DEMANDE UN APPRENTI. S'adresser au bureau du journal.

HOTEL D'ANJOU
ANCIEN HOTEL DE FRANCE
SAUMUR.

M. et J. BOLOGNESI Frères et Sœur.

Cet hôtel, situé rue d'Orléans, près de la Direction des Postes aux lettres, est le plus vaste et le plus central de la ville. Restauré tout à neuf et en harmonie avec les goûts modernes, il offre à MM. les voyageurs tout le confort désirable. — Vaste cour, plusieurs grandes écuries et remises. — Magasin pour la vente de comestibles, vins et liqueurs de toutes provenances. — Services en ville. — Prix modérés. (288)

M. GARREAU-MURAY,
Epicier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

CAFÉ DES GOURMETS

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trebucien frères. » — Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

AVIS IMPORTANT.

Un demi kilogramme CAFÉ DES GOURMETS fait 80 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 32 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 5 centimes. Résultats : 1^o vive et transparente coloration; 2^o économie de moitié; 3^o qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce; goût exquis; arôme superfin.

CHOCOLAT DES GOURMETS

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens factices de la publicité; une seule ambition nous guide : c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

TAPIOCA DES GOURMETS

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de féculé, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes pâtes étrangères. — Il est renfermé dans d'élégants cartonnages, très-commodes pour les ménages. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

MANUEL DES FAMILLES
ET DES MÉNAGES

Recueil complet de Recettes, Secrets et Formules, RELATIFS

À l'industrie, l'agriculture, le jardinage, l'hygiène pratique, la médecine usuelle, la médecine vétérinaire, la pharmacie, l'économie domestique, la cuisine, la tenue des livres, la toilette, etc.

Ce livre contient aussi la préparation de toutes espèces de boissons économiques, sirops, vins, liqueurs et différentes recettes pour toutes les maladies des vins.

Pour recevoir l'ouvrage franco, il suffit d'envoyer 2 fr. 25 c. en timbres-poste, à M. CLÉMENT, éditeur, à Sens (Yonne).

Saumur, P. GODET, imprimeur.